

Scolarité en milieu rural : des élèves souvent plus éloignés de leur établissement, des études plus courtes

Insee Flash Occitanie • n° 115 • Janvier 2022

Plus du tiers des jeunes de 3 à 24 ans vivent dans une commune rurale au 1^{er} janvier 2018. Pour rejoindre leur établissement scolaire, les écoliers, collégiens et lycéens se déplacent plus souvent hors de leur commune de résidence que les élèves urbains. À 18 ans, un jeune sur cinq quitte l'espace rural pour s'installer en ville, principalement pour suivre des études supérieures. Ceux qui restent ne quittent pas pour autant le système scolaire. Ils s'orientent plus souvent que les jeunes urbains vers des cycles courts ou vers l'apprentissage.

Au 1^{er} janvier 2018, 1,5 million de jeunes âgés de 3 à 24 ans résident en Occitanie. Comme en France de province, ils représentent le quart de la population. Parmi eux, 522 000 vivent dans une commune rurale ► [définition](#), soit 35 % ; une proportion comparable à celle de la France de province.

Cette proportion varie fortement d'un département à l'autre. Ils sont 21 % dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne et jusqu'à 81 % dans le Gers, qui se classe avec la Lozère et le Lot parmi les six départements de province où les jeunes vivent très majoritairement dans l'espace rural ► [figure 1](#).

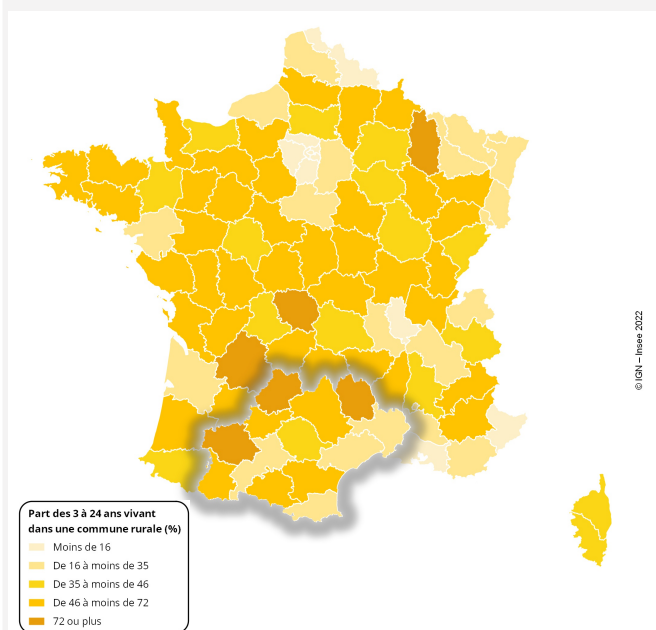
Quel que soit le département, la part des jeunes vivant en milieu rural baisse fortement à 18 ans. Jusqu'à 17 ans, environ 40 % des jeunes de la région habitent dans l'espace rural ; à 18 ans, ils ne sont plus que 27 %. Les jeunes bacheliers doivent en effet déménager pour composer avec une offre d'établissements d'enseignement supérieur qui reste polarisée dans les grandes villes.

Dans le rural, six jeunes sur dix sont scolarisés hors de leur commune de résidence

Entre 3 ans et 17 ans, les enfants et adolescents sont en très grande majorité inscrits dans un établissement scolaire. En milieu rural, le lieu d'étude est souvent plus éloigné du domicile qu'en milieu urbain. De nombreux jeunes sont en effet scolarisés hors de leur commune de résidence en particulier dans l'espace rural très peu dense. Plus la scolarité progresse, plus les chances de trouver un établissement dans la commune du domicile s'amenuisent. C'est également vrai pour les jeunes urbains, mais de manière moins marquée.

Ainsi, en élémentaire, dans les territoires urbains, un élève sur dix se déplace en dehors de sa commune pour rejoindre son école. Ils sont trois fois plus dans l'espace rural, et jusqu'à sept fois plus dans les communes rurales très peu denses. Au collège, trois élèves sur dix sont scolarisés en dehors de leur commune lorsqu'ils résident en milieu urbain, huit sur dix en milieu rural et quasiment tous (96 %) dans les communes rurales très peu denses. Enfin au lycée, les chances d'être scolarisé dans sa commune de résidence se réduisent encore. Si la moitié des lycéens urbains doivent changer de commune, c'est le quotidien de la quasi-totalité des lycéens ruraux.

► 1. Part des 3 à 24 ans vivant dans une commune rurale en 2018



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire

Dans le rural, les écoles élémentaires et collèges restent relativement accessibles, à une dizaine de kilomètres pour les élèves devant quitter leur commune de résidence ► [figure 2](#). En revanche, les trajets doublent lorsqu'il s'agit de rejoindre son lycée (24 kilomètres en moyenne). Le passage au lycée s'accompagne du choix d'une filière d'enseignement (général, technologique ou professionnel) et donc du choix d'un établissement offrant la formation recherchée, ce qui multiplie les risques d'éloignement en particulier dans l'espace rural où le nombre de lycées est plus limité.

► 2. Distance entre le domicile et le lieu d'étude des 3 à 17 ans vivant en milieu rural et non scolarisés dans leur commune de résidence en 2018 en Occitanie

	Rural	dont rural très peu dense
Entre 3 et 10 ans		
Effectif	66 240	12 390
Part des jeunes scolarisés hors de leur commune de résidence (en %)	33	69
Distance moyenne (en km)	10	10
Durée moyenne du trajet (en min)	12	13
Entre 11 et 14 ans		
Effectif	85 970	10 070
Part des jeunes scolarisés hors de leur commune de résidence (en %)	78	96
Distance moyenne (en km)	12	16
Durée moyenne du trajet (en min)	14	19
Entre 15 et 17 ans		
Effectif	72 590	7 450
Part des jeunes scolarisés hors de leur commune de résidence (en %)	93	98
Distance moyenne (en km)	24	32
Durée moyenne du trajet (en min)	25	35

Note : certaines distances excèdent 100 kilomètres, en particulier chez les jeunes ruraux et les jeunes de 15 à 17 ans. Ces déplacements domicile-études sont supposés ne pas être quotidiens et ont été supprimés des calculs.

Sources : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM

Les jeunes restés dans l'espace rural après 18 ans font plutôt des études courtes

Une fois le baccalauréat en poche, les jeunes adultes qui poursuivent des études supérieures dans le cadre d'un cycle long (licence ou master par exemple) partent vers les espaces urbains où l'offre d'établissements est la plus large. À 18 ans, un jeune rural sur cinq a ainsi quitté son territoire pour s'installer dans une commune urbaine. Plus de la moitié a notamment emménagé dans une des communes urbaines denses, à la tête desquelles figurent les grandes villes universitaires que sont Toulouse et Montpellier.

Les jeunes majeurs restant en territoire rural n'arrêtent pas pour autant leurs études. À 18 ans, les trois quarts d'entre eux sont encore inscrits dans un établissement d'enseignement ; ceux qui ne le sont plus se déclarant dans la moitié des cas au chômage. Ils suivent plus souvent des cursus courts, dans des lycées ou des centres de formation d'apprentis (CFA), qui leur permettent notamment d'accéder à des formations professionnalisantes. *In fine* à 20 ans, six ruraux sur dix sont sortis du système scolaire contre trois urbains sur dix ► **figure 3**.

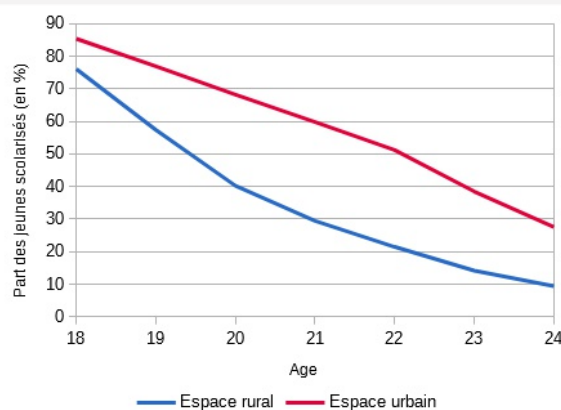
Les jeunes ruraux s'orientent plus fréquemment que les jeunes urbains vers l'apprentissage. Il concerne 11 % des jeunes ruraux de 16 à 24 ans toujours inscrits dans un établissement d'enseignement, soit 4 points de plus qu'en milieu urbain ► **figure 4**. Ce sont surtout les jeunes qui ont déjà obtenu un diplôme professionnel, à savoir un CAP ou BEP, un Bac Pro, un BTS ou un DUT, qui poursuivent leurs études en apprentissage. •

Magali Flachère, Laurent Frénois (Insee)

► Méthodologie

Les **distances** et **durées de trajet** sont données à titre indicatif et déterminées grâce au distancier Metric. En particulier, les distances correspondent aux distances routières entre le chef-lieu de la commune du lieu de résidence et le chef-lieu de la commune du lieu d'étude. Les durées de déplacement associées correspondent aux temps théoriques de trajets effectués en voiture en période de faible affluence.

► 3. Part des jeunes scolarisés selon l'âge et le type d'espace en 2018 en Occitanie (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire

► 4. Part des 16 à 24 ans en apprentissage selon le type d'espace et le niveau de diplôme déjà atteint en 2018 en Occitanie (en %)

	Au plus le brevet des collèges	CAP ou BEP	Baccalauréat professionnel	Baccalauréat général	BTS ou DUT	Licence	Ensemble
Espace rural	6	24	23	8	26	16	11
Espace urbain	4	19	15	4	16	9	7

Lecture : dans l'espace rural, 24 % des 16 à 24 ans scolarisés et détenant un CAP ou BEP poursuivent leurs études en apprentissage.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire

► Définition

En combinant densité de population et degré d'influence d'un pôle d'emploi, la nouvelle définition du **rural** adoptée en 2020 permet de délimiter quatre catégories d'espaces ruraux. Cette approche permet de définir statistiquement un *continuum* allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés. Ainsi, les communes rurales peuvent être « autonomes très peu denses », « autonomes peu denses », « sous faible influence d'un pôle » ou « sous forte influence d'un pôle ».

► Pour en savoir plus

- « Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale », *Insee Première* n° 1888, janvier 2022
- « Portrait de l'espace rural dans les départements d'Occitanie », *Insee Dossier Occitanie* n° 12, octobre 2021

